



Lyan-NAJ Karayib

ÉTAPE DE LA COUPE DE FRANCE D'EAU LIBRE

DOSSIER D'INSCRIPTION

FICHE INSCRIPTION NAGEUR.SE

22 mai 2022

10km - Eau libre : Le Prêcheur > Saint-Pierre

Remplissez vos informations personnelles :

Femme Homme	N° Licence 2021/2022
Nom	Club / Entreprise
Prénom(s)	Les non-licencié.e.s devront s'acquitter du paiement d'une licence FFN spécifique Eau Libre au tarif de 10€ (tarif fixé par l'Assemblée Générale de la FFN pour 2021/2022).
Date de naissance	Certificat médical (moins de 3 mois) mention spécifique :
Représentant.e légal.e (si mineur.e)	«Apte à la course en mer, distance 10km» pour les non licenciés
	Responsable ravitaillement (si trouvé.e)

Choisissez votre catégorie :

Nageur.se.s confirmé.e.s : moins de 13 ans Nageur.se.s confirmé.e.s : 14-19 ans Nageur.se.s confirmé.e.s : 20-24 ans	Maîtres C1 : Né.e.s entre 1992 et 1996 Maîtres C2 : Né.e.s entre 1987 et 1991 Maîtres C3 : Né.e.s entre 1982 et 1986 Maîtres C4 : Né.e.s entre 1977 et 1981 Maîtres C5 : Né.e.s entre 1972 et 1976 Maîtres C6 : Né.e.s entre 1967 et 1971 Maîtres C7 : Né.e.s entre 1962 et 1966	Nageur.se.s avec palmes Triathlètes Sport d'entreprise Grand public
--	--	--

Régalez vos frais d'engagement :

Tarif progressif (voir règlement). Le tarif inclut les moyens mobilisés pour la sécurité et l'organisation des 2 ravitaillements durant la course, la collation donnée à l'arrivée à l'ensemble des participants et la médaille du finisher.

En une seule fois via Extranat avant le 10/05
En une seule fois par prélèvement bancaire . Joindre impérativement un RIB avec l'IBAN pour le prélèvement et remplir le mandat SEPA en page 2
En une seule fois par carte bancaire au local du Longvilliers Club avant le 10/05
En une seule fois par espèce au local du Longvilliers Club avant le 10/05
En une seule fois par chèque libellé à l'ordre de « Longvilliers Club du Lamentin » avant le 10/05

Fait à

Le

Lu et approuvé par le/la participant.e ou son/sa représentant.e légal.e

Signature

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

22 mai 2022

10km - Eau libre : Le Prêcheur > Saint-Pierre

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA *Tous les champs sont obligatoires*

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le LONGVILLIERS CLUB DU LAMENTIN à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de LONGVILLIERS CLUB DU LAMENTIN.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Votre référence unique du mandat vous sera communiqué.

DÉBITEUR (TITULAIRE DU COMPTE BANCAIRE)

Nom	Prénom
Adresse	
Complément	
Code Postal	Ville
Pays	

CRÉANCIER

Nom du créancier : Longvilliers Club du Lamentin
N°ICS : FR761010700191
Adresse du créancier : Quartier Petit Manoir 97232 Le Lamentin
Type de paiement : paiement récurrent
<i>Tarif progressif (voir règlement). Les non-licenciés devront s'acquitter du paiement d'une licence FFN spécifique Eau Libre au tarif de 10€.</i>

COORDONNÉES DU COMPTE À DÉBITER

N° d'identification international du compte bancaire – IBAN (<i>International Bank Account Number</i>) :
Code International d'identification de votre banque – BIC (<i>Bank Identifier Code</i>) :
Domiciliation

Fait à

Le

Signature du.de la titulaire

Signature du.de la co-titulaire (si nécessaire)

CERTIFICAT MÉDICAL

22 mai 2022

10km - Eau libre : Le Prêcheur > Saint-Pierre

Je soussigné.e, Docteur,

Inscrit à l'ordre des médecins de

Sous le numéro :

Certifie avoir examiné, ce jour :

Madame Monsieur

Nom

Prénom(s)

Né.e le

Demeurant à

et n'avoir pas constaté, à ce jour, de contre indication à :

La pratique en compétition de la natation en mer et à l'effort prolongé en milieu naturel :

10 kilomètres en mer (Le Prêcheur/Saint-Pierre)

Je l'informe de l'obligation de déposer auprès de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage un dossier d'Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques en cas d'utilisation même ponctuelle , de produits susceptibles d'entraîner une réaction positive lors d'un contrôle antidopage.

Fait à

Le

Cachet et signature du Docteur :

RÈGLEMENT

22 mai 2022

10km - Eau libre : Le Prêcheur > Saint-Pierre

Cette épreuve organisée par Le **LONGVILLIERS CLUB du LAMENTIN MARTINIQUE** est une course de **10 000m**.

Article 1 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Le Comité Organisateur se réserve le droit de régler, sans appel, avec le Juge Arbitre, tous les litiges, de limiter les inscriptions pour raisons de sécurité, de modifier les parcours, les horaires, voire même d'annuler l'épreuve si les conditions météorologiques s'avéraient trop mauvaises ou cas de force majeure (situation sanitaire...) indépendant de la volonté de l'organisateur, sans qu'aucun dédommagement ni remboursement ne puisse être demandé par les concurrents.

Le Directeur de Course et/ou le Juge Arbitre peuvent prendre toute décision, non expressément prévue au présent règlement. Ils peuvent notamment :

- Refuser toute inscription qu'il jugera non-conforme,
- S'opposer au départ de tout concurrent n'étant manifestement pas en état physique d'effectuer la course,
- S'opposer au départ de tout concurrent qui souhaiterait effectuer la course dans des conditions non conforme au présent règlement,
- Arrêter tout concurrent qu'il jugera incapable de poursuivre la course,
- Disqualifier et sortir de l'eau les concurrents ayant eu des gestes ou comportements dangereux ou anti-sportif,
- Appliquer des pénalités aux concurrents :

* **1^{er} signalement** : Coup de sifflet + drapeau jaune + carton portant le numéro du nageur = Avertissement.

* **2^{ème} signalement** : Coup de sifflet + drapeau rouge + carton portant le numéro du nageur = **Expulsion du nageur qui sort de l'eau.**

L'organisateur se réserve la possibilité de modifier le présent règlement si la législation ou le principe de précaution et de sécurité l'imposait.

Le temps de parcours éventuellement affiché, ou communiqué sur la zone d'arrivée est donné à titre informatif. Seul le temps du chronométrage officiel sera pris en compte.

Environnement

Le Lyan-NAJ' Karayib se déroule en milieu naturel, et traverse une réserve naturelle marine. Les organisateurs, concurrents et entraîneurs s'engagent ensemble à **respecter cet environnement et à le préserver.**

Aucun abandon ou jet de détritux ne sera toléré sur le parcours. L'emballage du ravitaillement individuel emporté par un nageur devra obligatoirement être conservé par le nageur jusqu'à la fin de la course, ou remis sur les lieux de ravitaillements.

Tout concurrent qui serait convaincu de **jets de détritux** dans la nature ou de **dégradation de celle-ci** pourrait être **disqualifié.**

Article 2 - MARQUAGE

Un numéro d'engagement sera attribué à chaque engagé et aucune modification dans les listes d'engagement ne sera possible le matin de l'épreuve. Le forfait ne sera pas pénalisé, mais le droit d'engagement restera acquis.

Les numéros seront marqués sur les BRAS, les MAINS et les EPAULES des nageurs au moment de l'appel sur le site de DEPART de l'épreuve.

Chaque nageur se verra remettre le matin de la course sur le site de départ, son numéro de compétiteur et pourra être équipé d'un bracelet électronique d'identification. Ce bracelet devra être restitué après la course sur le site d'arrivée dans l'espace prévu à cet effet.

Article 3 - CONTRÔLE MÉDICAL

Chaque nageur engagé, devra se soumettre au contrôle médical mis en place par l'organisateur au DEPART. Ce même dispositif de contrôle sera mis en place à l'ARRIVEE. L'ensemble des participants devront s'y soumettre.

Les médecins, pourront le cas échéant refuser le départ d'un engagé, sans contestation possible, quand bien même son certificat médical serait valide.

Article 4 - DÉPART

Les nageurs se rendront sur le lieu de rendez-vous fixé à 5h00 précises, par leur propre moyen et sous leur propre responsabilité : Parking du Centre de Découverte des Sciences et de la Terre à Saint-Pierre.

À 5h30, une navette gratuite transportera les engagés du lieu de rendez-vous vers le site de départ. Le transport des effets personnels des engagés du site de départ jusqu'au site d'arrivée, pourra être assuré, et ce sans aucune garantie quant à la valeur des marchandises transportées. L'organisateur déclinera toutes responsabilités à ce sujet. Il est conseillé de ne pas transporter d'objets de valeurs et d'utiliser un sac étiqueté muni d'une fermeture sécurisée.

Les départs seront donnés par le juge arbitre dans l'eau, en ligne, à l'endroit indiqué par le directeur de course de manière visible et auditive, et sans aucune possibilité de faux départs. Toute tentative de faux départs entraînera la disqualification du nageur.

Les départs seront donnés par vagues. La composition des vagues sera annoncée avant le départ par le juge arbitre.

Aucune modification de la vague de départ ne sera possible.

Le non-respect par un nageur de la vague de départ à laquelle il appartient entraînera sa disqualification.

Les nageurs ne devront pas se gêner. Toute obstruction ou brutalité au départ ou au cours de la course pourra entraîner la disqualification du nageur.

Les nageurs suivront le bateau pilote signalé par un drapeau de couleur (précisée sur le site de départ). Il indiquera le meilleur parcours aux nageurs.

Les nageurs ne devront entrer dans l'eau que sur injonction du juge arbitre.

L'échauffement des nageurs se fera sous la responsabilité de l'entraîneur dans la zone des 300 mètres.

Article 5 - SÉCURITÉ SUR L'EAU

La sécurité et la surveillance de la course seront assurés par :

- 1 bateau de tête,
- 4 canots pour le ravitaillement,
- 3 bateaux pour les officiels de course,
- 2 bateaux pour le staff médical,
- 1 bateau de fin de course,
- Des scooters de mer (3 par «vague»),
- Des kayaks et/ou paddles (min : 1 pour 3 nageurs, max : 1 par nageur).

IMPORTANT : Toute autre embarcation devra se tenir en dehors des parcours et obéir strictement aux injonctions des bateaux officiels.

Tout nageur qui voudra ou aura besoin d'aide fera signe en levant le bras, l'embarcation la plus proche se portera au plus vite à son secours. Un nageur qui aura pris place dans une embarcation, ou qui aura pris appui sur une embarcation, même pour une durée minime, sera disqualifié.

Le responsable de la sécurité de la course pourra contraindre un nageur à abandonner et à monter sur une embarcation en cas de fatigue extrême manifeste ou dans le cas de dépassement du temps limite comme indiqué aux dispositions spécifiques.

L'arrivée aura lieu sur la droite (en regardant la mer) du quai de Saint-Pierre.

Le contrôle d'arrivée pourra se faire au moyen du bracelet électronique au bras ou au pied. Dans ce cas, les nageurs devront impérativement toucher la plaque d'arrivée avec le membre muni du bracelet électronique, et sortiront par la plage.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter les modalités de contrôle de l'arrivée, en fonction des moyens disponibles et des conditions, sans qu'aucune réclamation ne puisse être présentée.

Après passage devant le juge à l'arrivée, les nageurs rendront ensuite leur bracelet électronique aux bénévoles présents, et seront dirigés directement vers le contrôle médical.

Matériels permis ou interdits :

• Sont permis :

- > Le port d'un pince-nez,
- > Le port de la combinaison en fonction de la réglementation FFN (combinaison thermique interdite au-dessus de 20°C, seules les combinaisons homologuées par la FINA à la date de la course pour les épreuves d'eau libre sont autorisées). **La température de l'eau sera annoncée 30 minutes avant le départ.** En Martinique, elle est supérieure à 24°C en moyenne.

• Sont interdits :

- > Les plaquettes,
- > Le pull-boy.

Article 6 - PARCOURS

Les concurrents devront respecter le plan de parcours, ainsi que les passages obligatoires, matérialisés sur l'eau et indiqués sur le plan et lors de la réunion technique.

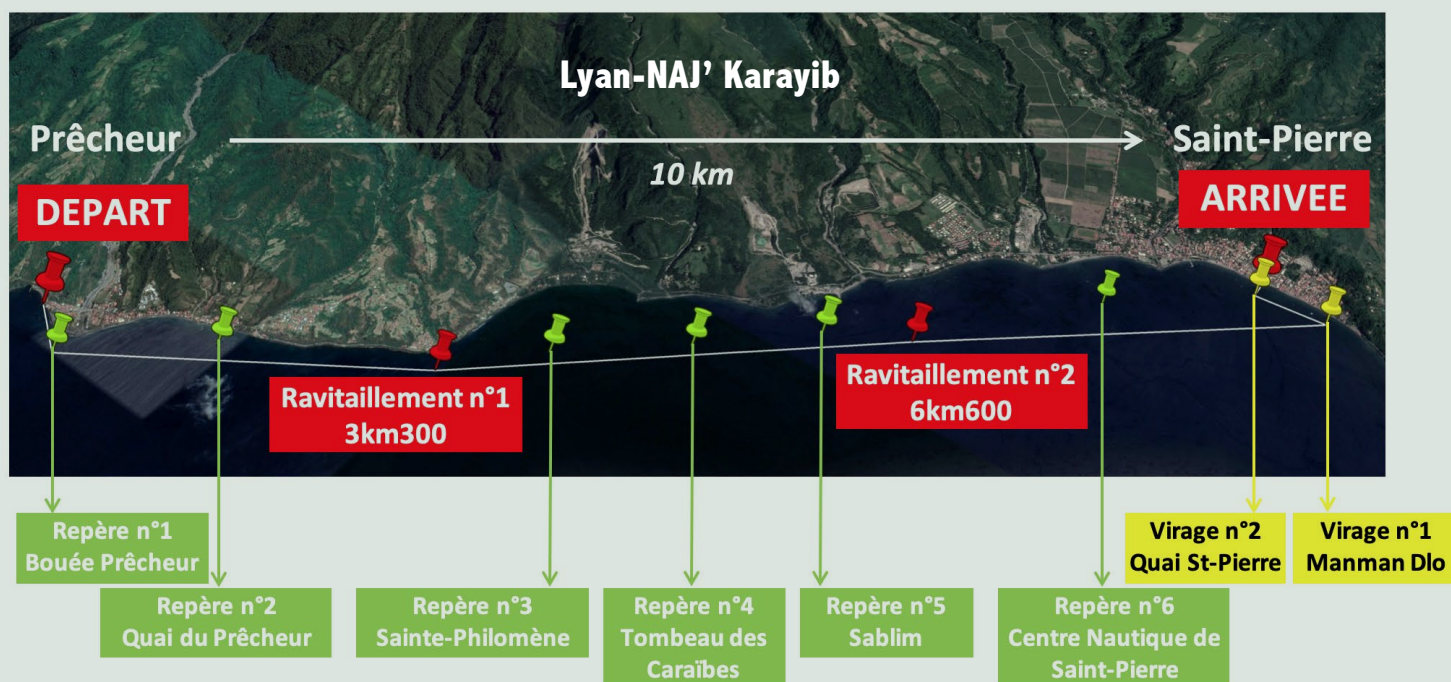
Les bouées repères devront toujours se situer à droite du nageur qui devra évoluer entre la terre et la ligne des bouées.

Les kayaks évolueront dans la même zone, tandis que les engins motorisés évolueront à l'extérieur de cette zone, soit entre les bouées et le large.

Au virage n°1 « Manman Dlo », le nageur contournera la bouée en la laissant sur sa main gauche.

Au virage n°2 « Quai de Saint-Pierre », le nageur contournera la bouée en la laissant sur sa main droite.

Il est interdit aux nageurs de passer sous le quai.



Attention : le lieu de départ et le tracé de la course peuvent être susceptibles de modification.

Article 7 - CLASSEMENT - PODIUMS

Il sera établi :

Pour les Nageur.se.s sans palmes :

- Un classement Scratch Femme (TC)
- Un classement Scratch Homme (TC)
- Un classement 11-13 ans Femme (2011-2010-2009)
- Un classement 11-13 ans Homme (2011-2010-2008)
- Un classement 14-19 ans Femme (2008-2007-2006-2005-2004-2003)
- Un classement 14-19 ans Homme (2008-2007-2006-2005-2004-2003)
- Un classement 20-24 ans Femme (2002-2001-2000- 1999- 1998)
- Un classement 20-24 ans Homme (2002-2001-2000- 1999- 1998)
- Un classement Maître C1 à C7 Femme (1997 et plus)
- Un classement Maître C1 à C7 Homme (1997 et plus)
- Un classement Triathlète Femme
- Un classement Triathlète Homme

Nageur.se.s avec palmes :

- Un classement Nage avec palmes Femme
- Un classement Nage avec palmes Homme

En cas d'utilisation par un nageur d'une combinaison non homologuée FINA ou du non-respect de la réglementation sur la température/comboinaison de la FINA, le nageur sera chronométré mais sera mis en « **Hors Classement** » ainsi il n'apparaîtra pas dans le classement, ni sur les podiums.

Article 8 - DISPOSITIONS PROPRES A LA COURSE

Rendez-vous : Parking du CDST (Centre de Découverte des Sciences et de la Terre) à Saint-Pierre à 5h00

Départ de la navette : 5h30

Fin du contrôle médical et du marquage : 6h45

Réunion technique sur le site de départ : 6h45

Départs à compter de 7h00, toutes les 15 minutes par vagues désignées par l'organisateur.

Le nombre de participants à cette épreuve est limité à 150 par le Comité Organisateur.

Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les nageurs qui n'auront pas franchi la ligne d'arrivée **4 heures après le dernier départ** pourront être retirés de la course et non classé selon la décision du juge arbitre. Ils devront monter sur un bateau à la première demande du juge arbitre ou des organisateurs.

Ravitaillement

Chaque club sera responsable du ravitaillement de ses nageurs. Il fournira les produits de ravitaillement, les perches (minimum 1 par point de ravitaillement) et un maximum de 4 ravitailleurs (2 par point de ravitaillement).

Le nageur peut présenter 1 ravitailleur et 1 kayakiste, **autre que son entraîneur**, qui le suivra pendant la course. Il devra communiquer à l'organisation, les noms, prénoms et numéro de téléphone, au plus tard le mercredi 29 avril 2022.

L'organisateur mettra en place l'infrastructure nécessaire, à savoir 2 points de ravitaillements sur l'eau, à l'aide de deux canots pour chacun. L'organisateur mettra également à disposition des bouteilles d'eau.

Le ravitaillement sera obligatoirement délivré à l'aide d'une perche, fournie par le club participant.

Tout emballage de ravitaillement individuel éventuellement emporté par un nageur devra obligatoirement être ramené à terre par le nageur ou remis au ravitailleur, pour être ramené à terre et éliminé.

À l'arrivée, une collation sera donnée à tous les participants, après passage au contrôle médical obligatoire de fin de course.

Article 9 - DROIT D'IMAGE ET ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

Par sa participation à l'épreuve, chaque concurrent autorise expressément l'organisation (ou ses ayants-droit) à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre du Lyan-NAJ' Karayib en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Article 10 - INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Inscriptions

Les inscriptions ne seront prises en compte qu'après acquittement du droit d'engagement correspondant et des documents suivants :

- Fiche d'inscription ;
- Copie de la pièce d'identité ;
- Copie de la licence auprès d'une fédération nationale de natation affiliée à la FINA ;
- Certificat de moins de 3 mois portant la mention spécifique « APTÉ A LA COURSE EN MER DISTANCE 10 km » pour les non-licenciés.

Les non-licenciés devront s'acquitter du paiement d'une licence FFN spécifique Eau Libre.

Les participants devront effectuer leur inscription par internet, à l'adresse : **EXTRANAT** ou via le formulaire papier.

Aucune inscription ne sera prise par téléphone.

L'inscription ne sera validée qu'après paiement du droit d'engagement et transmission du dossier complet par courriel à l'adresse suivante :

longvilliers@orange.fr

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS : MARDI 10 MAI 2022 À 18H00

Les participants dont le dossier sera resté incomplet au-delà du 15 mai 2022 à 23h59 ne pourront concourir et ne pourront prétendre à remboursement.

Ce délai limite de rigueur ne pourra être transgressé.

Droit d'engagement

Le droit d'engagement s'élève à :

- 40€ par participant du 22 février 2022 au 22 mars 2022,
- 50€ par participant du 23 mars 2022 au 18 avril 2022,
- 60€ par participant du 19 avril 2022 au 12 mai 2022.

Ce tarif inclut les moyens mobilisés pour la sécurité et l'organisation des 2 ravitaillements durant la course, la collation donnée à l'arrivée à l'ensemble des participants et la médaille du finisher.

Pour rappel, les non-licenciés devront s'acquitter du paiement d'une licence FFN spécifique Eau Libre au tarif de 10€ (tarif fixé par l'Assemblée Générale de la FFN pour 2021), elle a une validité d'une année, à compter de la date de la validation de la licence. Le coût de cette licence est indépendant des droits d'inscriptions de l'épreuve demandés par l'organisateur. La licence comprend une assurance (responsabilité civile et accident corporel).

Pour les clubs, une **réduction de 15%** sera appliquée sur le droit d'engagement, à partir de 10 nageurs inscrits licenciés au dit club, à la condition que les inscriptions soient effectuées directement par le club, en une seule fois.

À partir de mars 2022, l'organisation fera une proposition d'hébergement pour 3 nuits (21, 22, 23 mai 2022).

L'inscription et/ou la participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, par chaque participant, ou par son représentant légal s'il est mineur.

Fait à

Le

Lu et approuvé par le/la participante ou son/sa représentant.e légal.e

NOM(S)

PRÉNOM(S)

SIGNATURE

Lyan-NAJ
Karayib

ÉTAPE DE LA COUPE DE FRANCE D'EAU LIBRE

